

UN ENTRETIEN POURQUOI

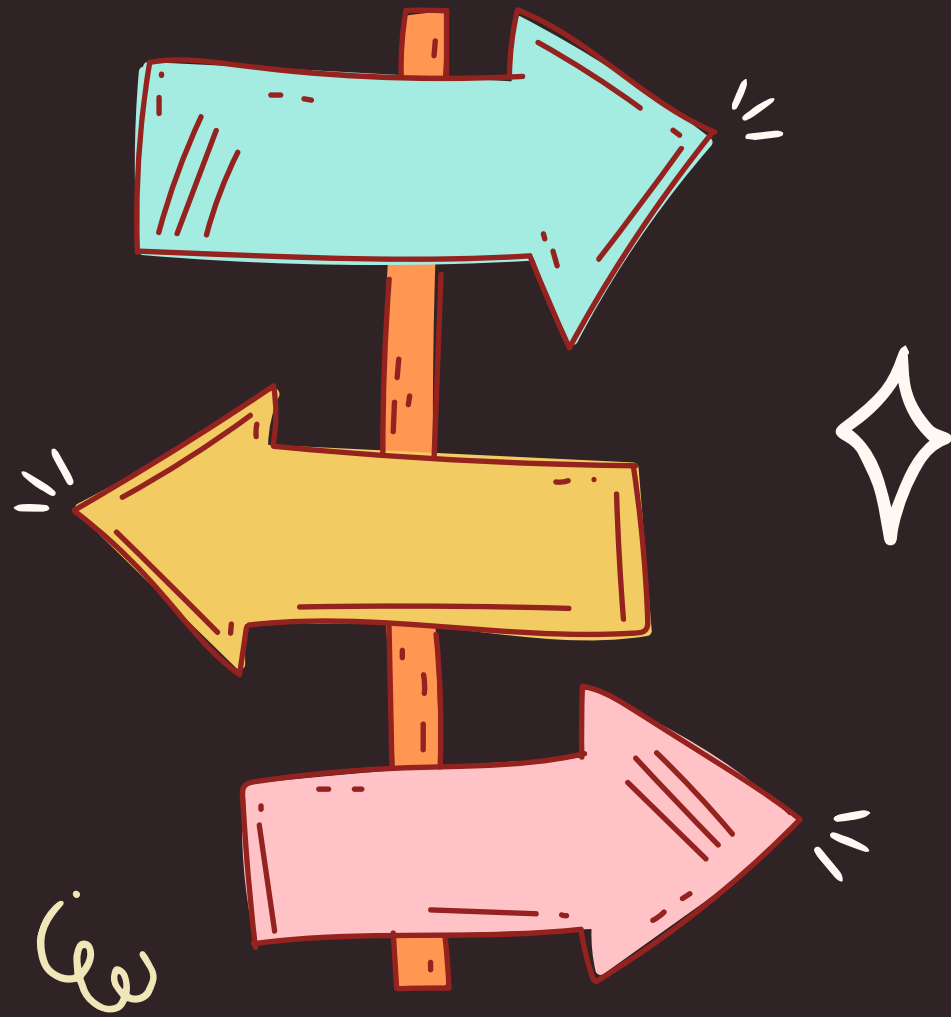
circulaire n° 2019-088 du 5-6-2019

"Pour renforcer la qualité de l'accueil des élèves en situation de handicap, un entretien est organisé avec la famille, l'enseignant de la classe dans le premier degré ou le professeur principal dans le second degré, et le ou les AESH (lorsque l'élève est accompagné), dès la pré-rentrée quand c'est possible, et dans tous les cas, avant les congés d'automne. Ce dialogue sera un élément de l'évaluation des besoins particuliers des élèves, en situation de handicap ou présentant des troubles spécifiques. Les premières adaptations et toute autre disposition seront consignées dans le livret parcours inclusif en présence des parties concernées, afin de les prendre en compte sans délai et de rassurer l'élève et ses parents ou responsables légaux, quelle que soit la situation de l'élève."

Créer des conditions favorables de communication entre l'AESH, l'école et la famille

Expliciter les finalités et le cadre de l'accompagnement.

Énoncer le rôle de chacun.



**TRAME ÉTAPE PAR
ÉTAPE**



Présentation

- 1- Présentation de chacun: famille, AESH, enseignant, directeur. Si la famille le souhaite, elle présente la situation de son enfant : ses besoins, ses suivis et si elle le souhaite son handicap.
- 2° Présentation du type d'accompagnement en fonction de la notification et de son nombre d'heures.
- 3° Les missions de l'AESH : accompagnement dans la vie quotidienne, accès aux activités d'apprentissage, accompagnement dans les activités de la vie sociale et relationnelle.
- 4° Présentation de l'emploi du temps arrêté.



Rôle et missions de chacun: L'enseignant

- 1- Responsable du contenu pédagogique.
- 2- Transmets les consignes de travail à l'AESH.
- 3- Définit les tâches principales de l'AESH grâce à ses observations et celles de l'AESH.
- 4- Recueille la nature de l'aide apportée, notamment dans les situations d'exercices et d'évaluations.
- 5- Fait régulièrement le point avec l'AESH sur son accompagnement et les principales tâches qui lui sont confiées, afin de les ajuster.
- 6- Veille à maintenir la relation enseignant/élève.
- 7- Incite l'AESH à prendre de la distance pour favoriser l'autonomie de l'élève.
- 8- Définit les modalités d'accompagnement lors des évaluations
- 9- Définit le mode de communication entre les partenaires.



Rôle et missions de chacun: L'AESH

- 1- Exerce ses missions sous la responsabilité de l'enseignant.
- 2- Respecte les règles de bonne conduite (ponctualité, présentation, non utilisation du portable lors de l'accompagnement...) et l'obligation de réserve, de discrétion et de respect de confidentialité.
- 3- Effectue les tâches définies par l'enseignant.
- 4- S'interroge sur la façon d'optimiser son accompagnement et de favoriser l'autonomie de l'élève en collaboration avec l'enseignant.
- 5- Rend compte de ses observations à l'enseignant (à l'oral ou avec un cahier de suivi par exemple).
- 6- Participe aux ESS et peut rédiger un bilan de son accompagnement.



Rôle et missions de chacun: la famille

1-Respecte les moyens de communication fixés entre les partenaires.

2-Prend note des missions de l'AESH.

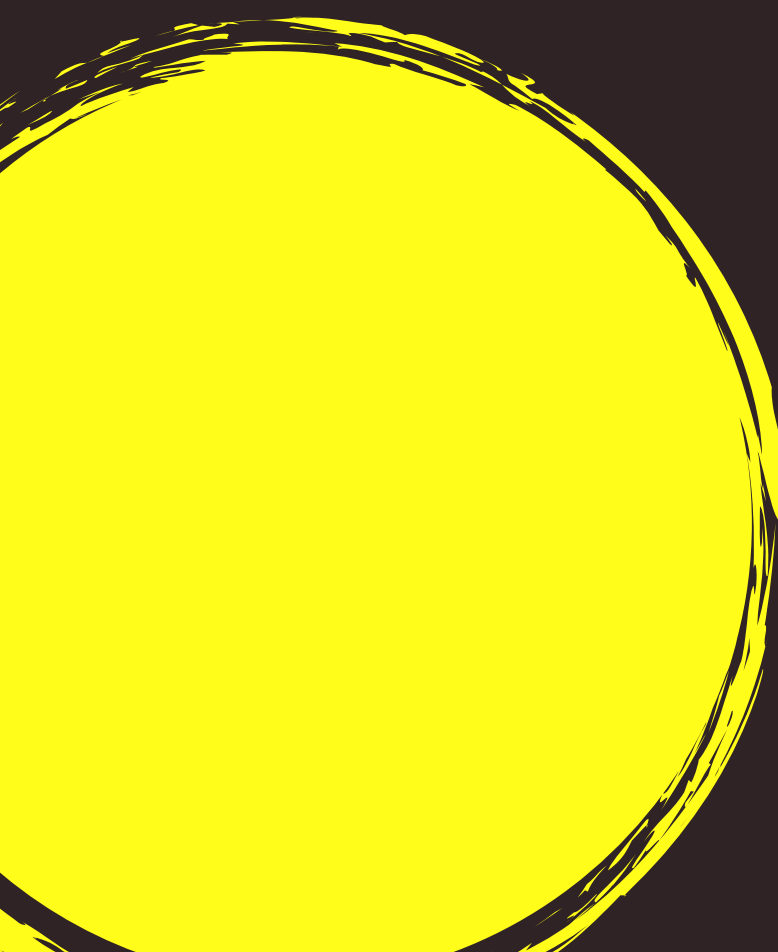
3-Informe de tout changement important concernant son enfant.

4-S'adresse directement à l'enseignant ou à l'enseignant référent de la scolarisation pour toutes demandes.

P	Chauffailles La Clayette	S Chavanon ÉDUCATION NATIONALE
I	Marcigny	
A	Paray Le Monial	
L	Digoin	



Bon entretien



Et pour plus d'informations,
pensez à consulter le
*Guide d'entretien entre
l'enseignant, l'AESH et la
famille*